

Paris, le 23 septembre 2019

Liquidation définitive du FCPI ISF NextStage CAP 2018

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0011198076) du FCPI ISF NextStage CAP 2018, constitué en mai 2012.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une deuxième et dernière distribution d'un montant de 0,11 euro par part A à compter du 23 septembre 2019**, avant de liquider le fonds définitivement et annuler les parts.

Pour mémoire le nominal des parts de 1 euro a été remboursé le 28 décembre 2018.

Avec cette deuxième distribution nous vous aurons distribué 1,11 euro par part d'un nominal de 1 euro. La performance finale du FCPI ISF NextStage CAP 2018 (hors avantage fiscal à la souscription correspondant à 45% de réduction d'impôt sur la fortune) s'établit à **+11 %** (hors prélèvements sociaux) depuis l'origine.

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.



NextStageAM

La liquidation de votre FCPI fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

Grégoire SENTILHES

Président